

Novembre 2022

Bonjour,

C'est avec grand plaisir que nous vous invitons au prochain Conseil régional de la Colombie-Britannique qui se tiendra en personne au centre des congrès de Whistler à Whistler Village, situé au 4010, Whistler Way, du 25 au 27 novembre 2022.

Les inscriptions au Conseil régional se feront par le biais de notre système d'inscription en ligne. Votre nom d'utilisateur, votre mot de passe et vos droits quant au nombre de délégué(e)s admissibles pour votre section locale vous seront envoyés par courriel et vous pourrez inscrire en ligne la délégation de votre section locale et votre représentant(e) pour la réunion des dirigeant(e)s de la Colombie-Britannique.

Toutes les sections locales sont encouragées à envisager une représentation équitable (femmes, Autochtones, personnes de couleur, personnes ayant une incapacité, membres de la communauté LGBTQ et jeunes de moins de 35 ans) au sein de leur délégation.

Nous sommes impatients de vous accueillir à Whistler!



Leanne Marsh
Président du Conseil régional de la Colombie-Britannique



Gavin McGarrigle
Directeur de la région de



Politique d'événement Unifor COVID

PRÉVENTION DE LA COVID-19

La santé et la sécurité de nos membres et de nos représentantes et représentants lors de cet événement sont de la plus haute importance. La pandémie actuelle exige que nous travaillions ensemble pour garantir la sécurité de toutes les personnes qui participent à cet événement, ainsi que celle de leur famille et de leurs proches.

Unifor a adopté une politique globale de prévention de la COVID-19 pour les événements, les réunions et les bureaux du syndicat.

Lors de cet événement, la vaccination et le port du masque seront privilégiés. Une vaccination complète et le port du masque sont fortement recommandés pour tous les participants.

Toutes les directives de santé publique énoncées par l'unité régionale de santé publique seront respectées lors de cet événement.

Avant d'arriver sur le site

Avant d'arriver sur le site, nous demandons à chaque participant de répondre au questionnaire de dépistage. Vous devrez remplir quotidiennement le questionnaire d'auto-évaluation avant de vous présenter sur le lieu physique de l'événement.

Si vous répondez « Oui » à l'une des questions, ou que vous vous sentez mal de quelque manière que ce soit, ne vous présentez pas à l'événement. Nous vous demandons d'annuler votre participation immédiatement en informant la personne responsable de votre délégation et de suivre ensuite les directives des autorités locales de santé publique, notamment en passant un test de dépistage de la COVID-19.

Ordre du jour provisoire

Jeudi 24 novembre 2022

Réunion des dirigeant(e)s des sections locales de la Colombie-Britannique à 10 h

Vendredi 25 novembre 2022

Principale assemblée plénière, jour 1 – Ouverture de la séance à 9 h

Rapport du directeur régional

Conférencier(ières)

Résolutions et recommandations

Samedi 26 novembre 2022

Principale assemblée plénière, jour 2 – Ouverture de la séance à 9 h

Rapport du secrétaire-trésorier du Conseil régional de la Colombie-Britannique

Conférencier(ières)

Élections

Résolutions et recommandations

Dimanche 27 novembre 2022

Principale assemblée plénière, jour 3 – Ouverture de la séance à 9 h

Résolutions et recommandations

Ajournement en mi-journée

TABLE D'INSCRIPTION

L'enregistrement des délégué(e)s se fera dans le grand hall du centre des congrès de Whistler, situé au 4010, Whistler Way, à Whistler, en Colombie-Britannique.

Jeudi 24 nov. 2022

15 h 30 à 17 h 30

Vendredi 25 nov. 2022

8 h à 16 h

Samedi 26 nov. 2022

8 h 30 à 15 h

Inscriptions

Cette année, les inscriptions se feront entièrement en ligne. Visitez le site <https://register1.unifor.org/> pour vous inscrire **d'ici le 4 novembre 2022**.

Les informations d'inscription de votre section locale seront envoyées par courriel. En tant que responsable de la délégation, la présidente ou le président est responsable d'inscrire tous les membres de la délégation d'une section locale.

Pour inscrire votre délégation, sélectionnez l'un des événements suivants :

1. réunion des dirigeant(e)s des sections locales de la Colombie Britannique du jeudi 24 novembre 2022;
2. Conseil régional de la Colombie-Britannique du vendredi 25 novembre 2022.

Pour vous inscrire à plusieurs événements, fermez la session et ouvrez une nouvelle session pour choisir un autre événement sur l'écran d'accueil.

Les sections locales sont encouragées à profiter de l'occasion pour inscrire une délégation complète ainsi que des délégué(e)s spéciaux (en considérant nos groupes en quête d'équité) et des observateur(rice)s pour le Conseil régional de la Colombie Britannique de cette année. N'oubliez pas que vous devez indiquer si un(e) délégué(e) prévoit assister à un caucus sur l'équité lorsque vous inscrivez votre délégation en ligne. Le statut identitaire des membres qui s'auto-identifient demeurera confidentiel. Tous les caucus sur l'équité sont destinés aux membres qui s'identifient comme faisant partie d'un groupe en quête d'équité.

REMARQUES IMPORTANTES

Les membres actuels du comité exécutif et des comités permanents du Conseil régional de la Colombie-Britannique doivent être inscrits comme faisant partie de la délégation de votre section locale, soit comme délégué(e) ou délégué(e) spécial(e) de votre section locale.

Si vous souhaitez modifier l'inscription de votre section locale ou faire une demande pour des délégué(e)s spéciaux ou rencontrez des difficultés lors de votre inscription, envoyez un courriel à l'adresse Marilyn.Romanow@unifor.org.



DÉSIGNATIONS DES DÉLÉGATIONS

Les délégué(e)s sont les seuls membres de la délégation à avoir droit de parole et de vote au Conseil.

Chaque section locale dispose d'un nombre limité de délégué(e)s sur la base des calculs suivants :

- sections locales ayant entre 1 et 100 membres – 1 déléguée ou délégué
- sections locales ayant entre 101 et 500 membres – 2 déléguées ou délégués
- sections locales ayant entre 501 et 750 membres – 3 déléguées ou délégués
- sections locales ayant entre 751 et 1 000 membres – 4 déléguées ou délégués
- sections locales ayant entre 1 001 et 1 250 membres – 5 déléguées ou délégués

Plus un(e) délégué(e) supplémentaire pour chaque tranche supplémentaire de 250 membres. Consultez les règlements du Conseil régional pour obtenir des renseignements sur les sections locales fusionnées. [Les règlements du Conseil régional de la Colombie Britannique se trouvent sur le site Web d'Unifor.](#)

Les **délégué(e)s spéciaux** ont un droit de parole, mais aucun droit de vote au Conseil régional. Cette catégorie peut inclure des membres de votre comité exécutif, des président(e)s d'unité ou des membres de groupes en quête d'équité (Autochtones, personnes de couleur, jeunes, personnes ayant une incapacité, femmes ou membres de la communauté LGBTQ).

Les **observateur(rice)s** n'ont pas de droit de parole ni de vote au Conseil régional et peuvent être des membres qui ne se qualifient pas comme délégué(e)s spéciaux. Les sections locales peuvent inscrire

Élections

Conformément aux règlements relatifs aux conseils, le Conseil régional de la Colombie Britannique, après le congrès statutaire, doit réélire tous les sièges pour le prochain mandat de trois ans. Les postes vacants à doter sont les suivants:

- présidente ou président du Conseil régional de la Colombie-Britannique : un siège vacant;**
- vice-présidente ou vice-président du Conseil régional de la Colombie Britannique : un siège vacant;**
- secrétaire-trésorière ou secrétaire-trésorier du Conseil régional de la Colombie-Britannique : un siège vacant;**
- membres ordinaires du Conseil régional de la Colombie-Britannique : quatre sièges vacants;**
- comité permanent des travailleuses et travailleurs autochtones et de couleur : trois sièges vacants;**
- comité permanent du PAEF : trois sièges vacants;**
- comité permanent de santé et sécurité : trois sièges vacants;**
- comité permanent des travailleuses et travailleurs LGBTQ : trois sièges vacants;**
- comité permanent de l'action politique : trois sièges vacants;**
- comité permanent de la condition féminine : trois sièges vacants;**
- comité des travailleuses et travailleurs ayant des incapacités : trois sièges vacants;**
- comité permanent des jeunes travailleuses et travailleurs : trois sièges vacants.**

REMARQUE : l'élection pour ce poste aura lieu pendant la réunion du conseil le vendredi 8 avril.

Les sièges au sein des comités permanents de l'équité seront dotés dans le cadre d'une élection par les pairs au cours de la séance ou de la réunion de leur caucus sur l'équité désigné. Consultez l'ordre du jour du Conseil régional lors de votre inscription pour connaître les heures et les dates des caucus. Pour obtenir des renseignements sur les fonctions des membres du comité exécutif du Conseil régional et des comités permanents, consultez les règlements de votre Conseil régional de la Colombie Britannique.

Les nominations officielles pour les sièges du comité exécutif du Conseil régional se tiendront pendant le Conseil. Conformément à l'article 5 de nos règlements sur les élections :

« [...] une déléguée ou un délégué proposant la candidature d'une ou d'un autre délégué peut faire une brève déclaration et tous les candidats doivent avoir l'occasion d'adresser la parole aux déléguées et délégués. » [traduction]

Les élections qui se déroulent lors de l'assemblée se tiendront le samedi 26 novembre. L'inscription et les changements de statut de délégué(e) se termineront une heure avant le vote.

La réunion de l'équipe d'Unité devrait avoir lieu le jeudi 24 novembre après l'ajournement de la réunion des dirigeant(e)s des sections locales de la Colombie-Britannique dans la salle de réunion Garibaldi A/B.

Veillez noter que les candidat(e)s doivent s'assurer qu'ils ont le soutien de la présidente ou du président de leur section locale avant d'accepter une nomination.

Réunion des dirigeant(e)s des sections locales de la Co-

En vue de la réunion d'une journée des dirigeant(e)s des sections locales de la Colombie-Britannique, le jeudi 24 novembre, nous vous demandons de remplir le modèle de rapport ci-joint. Tous les rapports des sections locales seront compilés dans un livret qui vous sera remis à votre arrivée.

Ce modèle est en format MS Word afin que vous puissiez facilement rédiger votre rapport et ajouter de l'espace si nécessaire.

N'envoyez pas de rapports par télécopieur, en format PDF ou rédigés à la main. Envoyez vos rapports en format MS Word à l'adresse Marilyn.Romanow@unifor.org. Si vous ne pouvez pas préparer votre rapport à l'aide du modèle pour une quelconque raison, communiquez avec Marilyn Romanow au numéro 780-448-5865, poste 3075. Vous avez jusqu'au 24 octobre pour envoyer votre rapport par courriel.

Résolutions

Résolutions générales

Les résolutions générales que doit étudier le Conseil régional de la Colombie Britannique doivent être reçues au plus tard 15 jours ouvrables avant l'ouverture du Conseil régional.

Les résolutions générales doivent donc avoir été reçues d'ici le 2 novembre 2022. Nous vous encourageons à soumettre vos résolutions avant cette date.

Modifications aux règlements

Conformément à l'article 9 des règlements du Conseil régional concernant les modifications :
« Les règlements du Conseil régional peuvent être amendés par un vote majoritaire des 2/3 pour approuver une résolution soumise par une section locale ou une recommandation du comité exécutif, pourvu que toutes les sections locales aient reçu un préavis de 30 jours de la résolution ou de la recommandation visant à amender les règlements. »

Afin de vous conformer à l'article 9, toute résolution relative à la modification des règlements doit être soumise au plus tard le 17 octobre 2022. Les sections locales recevront un avis au plus tard le 26 octobre 2022.

Vous pouvez envoyer vos résolutions par courriel à Marilyn.Romanow@unifor.org.

Consultez le modèle de résolution à la page 21 pour une explication claire de la façon de composer votre résolution.

Conseils pour rendre les résolutions claires et compréhensibles pour tous

1. Ne traitez que d'une seule question principale par résolution.
2. Utilisez des phrases claires, directes et courtes.
3. Utilisez des mots que vos lecteurs comprendront facilement : évitez le jargon, les abréviations et les acronymes.
4. Soyez précis. Expliquez les mesures qui devraient être prises, les changements que vous voulez faire, la façon dont vous voulez le faire, qui doit le faire et quand vous voulez que ce soit fait.



Modèle de résolution au Conseil régional des Prairies

Le Conseil régional des Prairies d'Unifor va :

1. Encourager toutes les sections locales des Prairies d'utiliser le format recommandé pour les résolutions; et
2. Encourager toutes les sections locales des Prairies de rédiger les résolutions en 200 mots ou moins.

Parce que :

- Le Comité des résolutions doit confirmer que les signatures appropriées sont apposées sur la résolution pour savoir qu'elle provient d'une section locale et qu'elle a été approuvée par ses membres; et
- L'utilisation de mots simples comme « va » et « parce que » aident les délégués et déléguées à comprendre une résolution, en particulier les nouveaux délégués et déléguées.

Résolution soumise par la section locale d'Unifor :

Jane Smith, présidente

John Smith, secrétaire archiviste



Accessibilité

Unifor s'efforce de rendre l'ensemble des réunions et événements syndicaux accessibles et sans obstacles. Si vous avez besoin d'un aménagement pour des besoins liés aux droits humains, nous vous invitons à nous fournir les renseignements pertinents afin que nous puissions prendre toutes les mesures raisonnables pour éliminer les obstacles à votre participation à votre syndicat. Veuillez envoyer vos demandes par courriel à Marilyn.Romanow@unifor.org

VUE - AUDITION - MOBILITÉ - ENDURANCE - ASSISTANCE

Inscription au service de garde d'enfants

Des services de garde d'enfants seront offerts gratuitement pour les enfants, de la petite enfance à 14 ans, qui seront inscrits au plus tard le 10 novembre 2022.

Vous trouverez dans la trousse d'information le formulaire d'inscription au service de garde. Ce formulaire doit être rempli et **retourné au plus tard le 10 novembre 2022**.

S'il y a suffisamment d'enfants inscrits, le service de garde sera offert sur place, au centre des congrès de Whistler, selon les heures suivantes :

Jeudi 24 novembre 2022 9 h 30 à 18 h (si vous participez à la réunion des président(e)s)
Vendredi 25 novembre 2022 8 h 30 à 17 h 30
Samedi 26 novembre 2022 8 h 30 à 17 h 30
Dimanche 27 novembre 2022 8 h 30 à 30 minutes après l'ajournement

Dates limites

Veillez prendre note des importantes dates limites suivantes en vue du prochain Conseil régional de la Colombie-Britannique.

Résolutions sur la modification des règlements - 17 octobre
Hôtel Aava de Whistler - 23 octobre
Complexe de l'hôtel Hilton de Whistler - 24 octobre
Rapport pour la réunion des président(e)s - 24 octobre
Résolutions générales - 2 novembre
Inscription au Conseil régional - 4 novembre 2022

Les renseignements de la trousse de convocation, les règlements du Conseil régional et les mises à jour pour cette réunion seront affichés sur la page de l'événement du Conseil régional de la Colombie-Britannique de 2022 sur le site Web d'Unifor.

Hébergement à l'hôtel

Deux blocs de chambres ont été réservés à l'hôtel Aava et au complexe Hilton de Whistler à un tarif spécial négocié. Chaque hôtel dispose de restrictions spécifiques pour la réservation des chambres. Veuillez lire attentivement ce qui suit et n'oubliez pas que le Conseil régional de la Colombie-Britannique sera financièrement responsable si les engagements relatifs à l'hôtel choisi ne sont pas respectés.

Hôtel Aava (4005, Whistler Way)

Réservation en ligne : <http://bookings.ihotelier.com/bookings.jsp?groupID=3289727&hotelID=98371>

Réservations par téléphone au 1-800-663-5644 ou par courriel à reservations@aavawhistlerhotel.com

Mentionnez « CONGRÈS 2022 D'UNIFOR » pour obtenir les tarifs applicables.

Tarifs : 202 \$ la nuit pour une chambre avec très grand lit Deluxe, grand lit Deluxe ou 2 grands lits Deluxe, ou 222 \$ la nuit pour une chambre avec très grand lit Superior

Stationnement : 22 \$ la nuit (libre-service)

Vous avez jusqu'au dimanche 23 octobre pour réserver une chambre à l'hôtel Aava. Toutes les réservations nécessitent un dépôt de garantie d'une nuit. Les réservations peuvent être annulées jusqu'à un maximum de 21 jours avant l'arrivée. Pour les annulations faites dans un délai de moins de 21 jours, la durée totale du séjour sera facturée. Pour les départs anticipés et les absences, la totalité du séjour sera facturée. Le montant total de la chambre et de la taxe sera facturé 21 jours avant l'arrivée.

Complexe de l'hôtel Hilton de Whistler (4050, Whistler Way)

Réservation en ligne : <https://www.hilton.com/en/attend-my-event/welcome-unifor-bc-2022/>

Réservations par téléphone au 1-800-515-4050 (faites le 1 pour les réservations)

Utilisez le code de groupe **UNI22**.

Tarifs : 188 \$ la nuit pour un studio avec très grand lit, ou 218 \$ la nuit pour un studio Premier

Stationnement : 30 \$ la nuit (libre-service)

Vous avez jusqu'au lundi 24 octobre 2022 pour réserver une chambre au complexe de l'hôtel Hilton de Whistler. Vous pouvez modifier ou annuler une réservation jusqu'à sept jours avant la date d'arrivée. Pour les annulations ou les modifications faites dans un délai de moins de sept jours, la durée totale du séjour sera facturée, quelle que soit la modification. La totalité du séjour sera facturée aux personnes qui ne se présentent pas.

Transport vers Whistler

Des autocars ont été réservés auprès de Wilson's Transportation. Pour prendre l'autobus, vous DEVEZ vous inscrire à l'avance afin de vous assurer de la disponibilité des places. Les inscriptions pour l'autobus doivent être envoyées à Marilyn.Romanow@unifor.org. Consultez les formulaires d'inscription dans la trousse de convocation.

Les dates, les heures et les itinéraires de chaque transport sont présentés ci-dessous.

DE VANCOUVER À WHISTLER

Date	Lieu de départ	Départ	Deuxième arrêt	Départ	Arrivée à Whistler
Mercredi 23 novembre	Station Waterfront du Skytrain	13 h			15 h 30 à l'hôtel Aava
Mercredi 23 novembre	Nouveau bureau de l'Ouest	15 h	Station Waterfront du Skytrain	16 h 30	18 h 30 à l'hôtel Aava
Jeudi 24 novembre	Station Waterfront du Skytrain	13 h			15 h 30 à l'hôtel Aava
Jeudi 24 novembre	Station Waterfront du Skytrain	15 h			17 h 30 à l'hôtel Aava

DE WHISTLER À VANCOUVER

Date	Lieu de départ	Départ	Premier arrêt	Départ	Arrivée à Vancouver
Dimanche 27 novembre	Hôtel Aava	13 h	Station Waterfront du Skytrain	15 h 45 vers l'aéroport international de Vancouver pour le dernier arrêt	16 h 15 à l'aéroport international de Vancouver
Dimanche 27 novembre	Hôtel Aava	13 h	Station Waterfront du Skytrain	16 h au nouveau bureau de l'Ouest	17 h au nouveau bureau de l'Ouest
Dimanche 27 novembre	Hôtel Aava	16 h	Station Waterfront du Skytrain	18 h 45 au nouveau bureau de l'Ouest	19 h 45 au nouveau bureau de l'Ouest

****Si vous arrivez par avion à l'aéroport international de Vancouver, un service de navette vers Whistler est offert. Vous pouvez visiter le [site Web de Tourisme Whistler](#) pour connaître les options de réservation de transport à un tarif réduit.****

SE RENDRE À WHISTLER EN VOITURE

INFORMATIONS IMPORTANTES: L'autoroute de Sea to Sky est une route montagneuse où les conditions peuvent être imprévisibles en raison des changements rapides d'altitude et de température. Un voyage qui a débuté sous le soleil peut également croiser des conditions de gadoue, de glace, de neige abondante ou de neige compacte. Pour des raisons de sécurité dans des conditions hivernales, les véhicules de passagers doivent être munis de pneus d'hiver pour pouvoir circuler sur cette autoroute entre le 1er octobre et le 31 mars.

- Pneus à neige (symbole de montagne à trois sommets et de flocon de neige)
- Pneus à boue et neige (conçus pour la boue et la neige, généralement en toute saison)

Si vous choisissez de vous rendre à Whistler en voiture, assurez-vous que votre véhicule est conforme. La Gendarmerie royale du Canada effectue des contrôles réguliers sur cette autoroute à partir du 1er octobre.

[Cliquez ici](#) pour connaître les exigences en matière de pneus et de chaînes.

[Cliquez ici](#) pour connaître les conditions routières avant de partir pour Whistler.

STATIONNEMENT

Pour les personnes qui se rendent à Whistler en voiture et qui ne souhaitent pas se stationner à l'un ou l'autre des hôtels, [cliquez ici pour connaître les autres options de stationnement](#). N'oubliez pas que la réglementation sur le stationnement en hiver à Whistler est en vigueur du **1er novembre au 31 mars** afin d'assurer le déneigement des routes et des stationnements. Par conséquent, il est interdit de se stationner la nuit dans les stationnements de jour ou dans tout autre stationnement au niveau du sol en hiver afin de permettre le déneigement.